

Méthodologie cas pratique

Par **rubine000**, le **15/03/2013** à **16:14**

Bonjour,

Bien qu'en L3 de droit, je n'ai pas encore fait beaucoup de cas pratiques et la méthodologie m'embrouille...

Je sais bien sûr qu'il faut faire un rappel de la règle de droit, puis un exposé de la situation en l'espèce, puis en arriver à la solution proposée.

Mais je ne sais pas, quand tous les faits sont présentés en bloc et que l'on discerne plusieurs problèmes, il faut les traiter un par un en rappelant la règle de droit à chaque fois et pour chacun un syllogisme différent ?

Ou : toute la règle de droit, puis tous les faits, puis la solution pour l'ensemble?

Parce que dans le cas des syllogismes différents à chaque fois, le rappel de la règle de droit peut être redondant...

Par **Miss56**, le **15/03/2013** à **17:15**

Bonjour,

Pour ma part, et c'est le cas de ma chargé de TD, si tu trouve plusieurs problème de droit, il faut que tu organise ton cas en I/ II/. Lorsque tu trouve plusieurs problème de droit, oui, effectivement tu dois rappelés la règle de droit, car elle peut différer suivant tes problèmes dans ton cas.

En espérant t'avoir aider

Par **Muppet Show**, le **15/03/2013** à **18:16**

bonjour,

pour moi, cela dépend comment sont structuré les problèmes. s'ils sont tous dépendant des uns des autres ou pas.

s'ils sont en relation, et bien je ne ferais qu'une seule question autrement je traiterais question

par question...

Par **Newjurist**, le **15/03/2013** à **19:45**

Bonjour à vous.

Chacun a sa propre méthodologie.

Je conseillerais pour ma part, si j'avais à le faire, de traiter problème par problème. Je pense qu'un plan permet de structurer l'esprit et de ne rien oublier ainsi que d'être clair. Il ne faut pas chercher à faire compliquer, peu importe les titres : "Le cas de Madame X" ou "Le vol de la bicyclette"

Ensuite si vous êtes amenés à vous répéter simplement partiellement parce que les faits sont différents, vous pouvez faire des rappels si la notion de droit est très bien expliquée. Vous rappelez les faits et vous dites : "Comme sus expliqué... " pour synthétiser.

Par **Yn**, le **16/03/2013** à **10:48**

La forme est très variée pour le commentaire. Si l'enseignant ou le chargé de TD n'ont pas donné de précisions particulières [s]tu es libre quant à la forme[/s].

Par contre, sur le fond, tu dois respecter les étapes suivantes :

- Reprendre très brièvement les faits, uniquement ceux qui ont de l'intérêt
- Qualifier juridiquement la situation (par ex. un contrat a-t-il été formé ? si oui, lequel ?)
- Appliquer le régime qui résulte de la qualification donnée (la règle générale / l'application concrète)
- Conclure

Voilà schématiquement les étapes du raisonnement que je donne à mes étudiants. C'est un peu abstrait, mais une fois appliqué à un cas concret, c'est assez redondant.

Bien sûr, l'étape 3 est la plus difficile, et si certaines exceptions ou tempéraments sont présents, il convient de les mentionner.